

**PREFET DE LA MOSELLE**

**Direction départementale des territoires**  
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Antoine SCHWARTZ  
Tél. : 03 87 28 30 87  
Fax : 03 87 02 79 32  
Mél : antoine.schwartz@moselle.gouv.fr  
Réf. : AS/SGS  
Code : ASPE-L9

**Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux de drainage agricole sur la commune de Farschviller**

**PJ Fiche de renseignement descriptive du IOTA**

**EARL de la Ferme St Jean**  
**M.SCHARFF Maurice**  
**Ferme St Jean**  
**57450 FARSCHVILLER**

Metz, le 29 septembre 2014

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **Travaux de drainage agricole sur la commune de FARSCHVILLER**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 01 août 2014, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de FARSCHVILLER où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

Chambre d'agriculture de la Moselle

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE